

Détergent pour verre

1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

1.1. Identification de la substance ou de la préparation :

Détergent pour verre/Cistilo Za Stecklo/Prostredek Na Myti Skla/Detergente para cristal

1.2. Utilisation de la substance/préparation :

Détergent pour usage industriel manuel

1.3. Fabricant/fournisseur/importateur :

DE : Winterhalter Gastronom GmbH, Tettlinger Straße 72, D-88074 Meckenbeuren

Téléphone : +49 (0) 7542 / 402-0, Téléfax : +49 (0) 7542 / 402-187

CH : Winterhalter Gastronom AG, Hirschsprungstraße 4, CH-9464 Rüthi

Téléphone : +41 (0) 71 767 80 00, Téléfax : +41 (0) 71 767 80 60

AT : Winterhalter Gastronom Vertrieb und Service GmbH, Bayernstraße 405,

A-5072 Siezenheim Téléphone : +43 (0) 662 854565 ; Téléfax : +43 (0) 662 / 85456 - 514

1.4. Numéro de téléphone d'appel d'urgence :

DE : Giftinformationszentrum Nord (GIZ-Nord)

Téléphone : +49 (0) 551 / 19240

CH : Toxikologisches Informationszentrum Zürich

Téléphone : +41 (0) 44 / 251 51 51

AT : Vergiftungsinformationszentrale

Téléphone : +43 (0) 1 / 4064343

2. Composition/informations sur les composants

Ingrédients dangereux selon les directives GefStoffV/99/45/CE

Remarque : Les caractéristiques de dangerosité se rapportent aux propriétés des ingrédients purs, au marquage de la préparation (produit) - cf. chapitres 3 et 15. On trouvera le texte intégral des phrases R au chapitre 16.

Ingrédients dangereux :		%	Symboles	Phrases-R
CAS : 67-63-0 EINECS : 200-661-7	2-propanol	5-10	F, Xi	11, 36, 67
CAS : 111-76-2 EINECS : 203-905-0	butylglykol/ 2-butoxyéthanol	1-5	Xn, Xi	20/21/22, 36/38

3. Identification des dangers représentés par la préparation

Pour l'homme :

Sans objet étant donné que cette préparation n'est pas classée comme dangereuse dans le sens de la directive 1999/45/CE.

Pour l'environnement :

En cas d'emploi conforme : aucun

4. Premiers secours

Remarques générales : Aucun

Après contact avec la peau : Rincer avec de l'eau.

Après contact avec les yeux : Rincer avec de l'eau.

Après ingestion :

Se rincer la bouche. Ne pas provoquer de vomissement.

En cas de douleurs persistantes, s'adresser à un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés :

Vaporisation d'eau, mousse, poudre d'extinction, gaz carbonique. Adapter les mesures d'extinction au type d'incendie.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité :

Aucun connu

Détergent pour verre

Risques particuliers résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits :

Aucun connu

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu, en supplément au chapitre 8 :

Utiliser un appareil de protection respiratoire indépendant.

Remarques supplémentaires :

Le produit lui-même ne brûle pas.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, en supplément au chapitre 8 :

Aucun

Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, les eaux superficielles, les eaux souterraines.

Méthodes de nettoyage/absorption :

Absorber au moyen de matières absorbantes (par ex. liants universel, sable, terre à diatomées).

Chasser les petits résidus avec beaucoup d'eau.

7. Manipulation et stockage

7.1. Manipulation : Pas de mesures particulières en cas d'utilisation conforme.

7.2. Stockage : Stocker au frais et debout. Conserver le récipient bien fermé.

Classe de stockage selon système de l'union de l'industrie chimique (VCI) : 12

7.3. Utilisation(s) particulière(s) : -

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition

N° CAS	Désignation de la substance	Type	mg/m ³	ml/m ³
67-63-0	Isopropanol	MAK	500	200

8.2. Contrôle de l'exposition

Inutile en cas d'utilisation conforme.

8.2.1. Contrôle de l'exposition professionnelle

Inutile en cas d'utilisation conforme.

8.2.1.1. Protection respiratoire

Inutile en cas d'utilisation conforme.

8.2.1.2. Protection des mains

Inutile en cas d'utilisation conforme.

8.2.1.3. Protection des yeux

Inutile en cas d'utilisation conforme.

8.2.1.4. Protection de la peau

Inutile en cas d'utilisation conforme.

8.2.2. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Inutile en cas d'utilisation conforme.

9. Propriétés physiques et chimiques

Détergent pour verre

9.1. Informations générales

Aspect : liquide
Couleur : bleu clair
Odeur : spécifique au produit

9.2. Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

PH (20° C) : env. 10 (1 %)
Point d'ébullition : non définie
Point d'éclair (°C) : 40 °C DIN EN 22719
Inflammabilité : cf. test au chapitre 14
Danger d'explosion : non définie
Propriétés comburantes : non définie
Pression de vapeur : non définie
Densité (20° C) g/cm³ : 0,99
Hydrosolubilité (20° C) : mélangeable au choix
Liposolubilité : non définie
Coefficient de partage : n-octanol/eau : non définie
Viscosité (20° C) mPa s : <10
Densité de vapeur : non définie
Taux d'évaporation : non définie
Densité apparente g/l approx. : sans objet

9.3. Autres données

Réserve acide/alcaline : non définie

10. Stabilité et réactivité

10.1. Conditions à éviter : Aucune connue.
10.2. Matières à éviter : Ne pas mélanger avec d'autres produits.
10.3. Produits de décomposition dangereux : Aucun en cas d'utilisation conforme.

11. Informations toxicologiques

L'analyse des propriétés toxicologiques repose exclusivement sur les données des matières brutes et sur les critères de classification (méthode de calcul) de la directive européenne 1999/45/CE en vigueur. Pour la préparation, il n'existe aucune donnée de test. Les effets mentionnés aux chapitres 13 et 15 peuvent apparaître après contact avec le concentrat du produit.

12. Informations écologiques

12.1. Ecotoxicité : Pas de données disponibles
12.2. Mobilité : Pas de données disponibles
12.3. Persistance et dégradabilité : Tous les agents de surface contenus dans le produit satisfont aux valeurs requises dans le décret sur les détergents (CE) 648/2004 en ce qui concerne la biodégradabilité intégrale.
12.4. Potentiel de bioaccumulation : Pas de données disponibles
12.5. Effets nocifs divers : non attendus

Détergent pour verre

12.6. Autres remarques relatives à l'écologie

L'analyse des propriétés du produit vis à vis de l'environnement repose exclusivement sur les données des matières brutes et sur les critères de classification (méthode de calcul) de la directive européenne 1999/45/CE en vigueur. Pour la préparation, il n'existe aucune donnée de test. Ne pas laisser pénétrer le concentrat dans les égouts, les eaux superficielles/les eaux souterraines. Quand les solutions diluées sont envoyées dans les égouts, il convient d'observer les prescriptions locales comme par ex. la valeur pH. Les fonctions des stations d'épuration publiques ne sont pas entravées par l'amenée de solutions suffisamment diluées dans la plage de valeur pH autorisée.

13. Considérations relatives à l'élimination

Résidus :

Elimination (incinération) correcte des résidus de produit par une entreprise homologuée, spécialisée dans l'évacuation des déchets.

EAK : 200129 Produits nettoyants contenant des substances dangereuses.

Emballages contaminés :

Vider intégralement les emballages contaminés en HDPE et les fermer ; ils peuvent être alors envoyés au recyclage ou mis en décharge ou incinérés.

Observer ce faisant les prescriptions locales. Uniquement pour la Suisse: Les emballages des produits lessiviels vides sont repris et débarrassés par votre revendeur Winterhalter.

14. Informations relatives au transport conformément à la classification propre aux modes de transport ADR/RID/IMDG-Code/IATA-DGR/ICAO-TI, à savoir :

Numéro ONU : -

Dénomination technique : -

Nom d'expédition : -

Classe : -

Groupe d'emballage : -

Polluant marin : -

EmS : -

N° d'étiquette de danger : -

Remarques : matière non dangereuse selon test de combustion entretenue (2.2.3.1.1., ADR ; 2.3.1.3., IMDG ; 3.3.1.3. a, IATA).

15. Prescriptions

Classification et marquage du produit livré

Conformément aux critères de la directive européenne 99/45/CE

Symbole(s) : -

contient : -

Remarques relatives aux dangers : Sans objet étant donné que cette préparation n'est pas classée comme dangereuse dans le sens de la directive 1999/45/CE.

Conseils de sécurité : Sans objet. La manipulation usuellement en vigueur des produits chimiques est toutefois conseillée.

Détergent pour verre

Avertissements ou remarques supplémentaires :

Pas de R10, car pas de combustion entretenue.

Marquage spéc. de préparations spéc.

Aucun

Prescriptions nationales

(D) : WGK (classe de risque de pollution des eaux) = 1 - Pollue légèrement l'eau

16. Autres données ⓘ.

Texte intégral des phrases R mentionnées au chapitre 2

R 11

Facilement inflammable.

R 20/21/22

Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R 36/38

Irritant pour les yeux et la peau.

R 67

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Ingrédients pour produits nettoyants conformément au décret sur les détergents CE 648/2004

< 5 % : agents de surface anioniques.

Principes actifs dans les désinfectants et biocides :

Autres sources d'informations :

Les informations ci-dessus sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et de notre expérience et décrivent notre produit dans le sens des éventuelles exigences de la protection du travail et de l'environnement, sans toutefois en garantir les caractéristiques de qualité spécifiques.

Les modifications principales par rapport à la version précédente sont marquées dans les chapitres correspondants du signe ⓘ.